

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 28 octobre 2019

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN

Bernard BROGNARD donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

Secrétaire de séance : Sylvain LAURENT

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 septembre 2019 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Décisions prises en vertu de l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°01-2019 : Virement de crédits - Budget Général

Dans le but de payer la facture de 750.00 € HT à l'entreprise FEUVRIER de Maiche (25120) concernant les travaux d'électricité réalisés dans le local à ski dans les sous-sols du Groupe scolaire, Monsieur le Maire informe de la décision : De transfert de crédits au Budget Général à l'intérieur de la section « Investissement » :

- Article 020 Dépenses imprévues : -150.00 €
- Article 2188 Opération 112 : Investissements scolaires : +150.00 €

Décision n°02-2019 : Virement de crédits - Budget Général

Dans le but de payer la facture de 1954.00 € HT à l'entreprise DECOLUM de Tronville en Barrois (55310) concernant l'acquisition de guirlande de Noël, Monsieur le Maire informe de la décision :

De transfert de crédits au Budget Général à l'intérieur de la section « Investissement » :

- Article 020 Dépenses imprévues : -675.00 €
- Article 2188 Opération : Illumination de Noël : +675.00 €

3. Validation du règlement intérieur de « l'orgue-école » :

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'acquisition de « l'orgue-école », il y a lieu de créer un règlement intérieur pour l'utilisation de l'instrument. Il rappelle que ce règlement a été réalisé en collaboration avec le prêtre affectataire et validé par la Commission diocésaine d'Art Sacré de Besançon.

Après lecture, le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement.

4. Validation de la convention tripartite entre l'organisateur d'une manifestation non cultuelle, l'affectataire de l'église et la Commune de Frambouhans :

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'acquisition de « l'orgue-école », il y a lieu de mettre en place une convention tripartite entre l'organisateur d'une manifestation non cultuelle dans l'Eglise Saint-Sébastien, l'affectataire et la commune de Frambouhans dans le but de connaître le caractère de la manifestation organisée. Egalement, cette convention permettra à l'organisateur de connaître ses droits et devoirs quant au lieu de la manifestation et à son utilisation.

Après lecture, le Conseil Municipal valide favorablement à l'unanimité cette convention.

5. Indemnités de conseil allouée aux Comptables du Trésor :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr Mickaël GOUGAT, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

6. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche pour l'exercice 2018 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

7. Bilan du périscolaire pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bilan du service « Périscolaire » pour l'année 2018-2019, avec un comparatif des années antérieures depuis son ouverture .

8. Présentation du projet d'extension de la salle des Marronniers :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les derniers plans de l'extension de la Salle des Marronniers fournis par le Maître d'œuvre SOLIHA. Suite à la présentation, le Conseil Municipal valide le projet dans sa globalité avec les modifications suivantes :

- Ajouter une double-porte intégrée dans la cloison de la pièce « Rangement » afin d'accéder depuis la « cuisine 2 » de la grande salle.
- Modifier l'ouverture de la porte de la pièce « rangement » depuis la salle des Marronniers afin qu'elle s'ouvre coté salle comme pour le « Bureau » afin de gagner le maximum de place dans la pièce.
- Supprimer la place PMR sur les pavés devant la salle des Marronniers sachant qu'il y en a une devant l'école et une devant la salle des Tilleuls.
- Etudier la possibilité de réaliser un toit en tuile avec une pente à 20 % avec la possibilité de transformer la fenêtre de l'appartement du premier étage en bandeau.

Monsieur le Maire informera le cabinet SOLIHA. Le permis de construire pourra être déposé avec les modifications demandées.

9. Subvention exceptionnelle au Groupe d'Animation de Frambouhans :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe d'Animation de Frambouhans a participé à l'inauguration de « l'Orgue-Ecole » qui a eu lieu le 21 septembre 2019. A cette occasion, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350.00 € à l'association qui a pris en charge le financement de l'orchestre qui a donné le concert l'après-midi.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

10. Vente de terrain d'aisance :

Par courrier du 23 mai 2019, Monsieur Matthieu MULLER, habitant 5 impasse des Libellules a fait connaître son souhait d'acquérir le terrain communal jouxtant sa parcelle pour en faire un verger.

Suite à la proposition de la commission « Urbanisme », un courrier a été adressé à Monsieur CAMARA, riverain, afin de savoir s'il était également intéressé par ce terrain. Aucune réponse n'a été reçue en Mairie dans le temps imparti. De plus, suite à une demande de complément d'information auprès du service « urbanisme » de la Communauté de Communes du Pays de Maîche, il a été confirmé que, si l'acquéreur de la parcelle communale souhaitait construire une maison sachant que ce terrain est classé en zone Urbanisable dans le futur PLU, la commune avait l'obligation de viabiliser cette parcelle à ces frais.

C'est pourquoi, au vu des différentes informations relatives à cette opération, la commission « Urbanisme » propose de vendre le terrain communal jouxtant la parcelle de Monsieur MULLER au prix du terrain à bâtir, à savoir 53.40 € HT le m² pour l'année 2019.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de la commission. Un courrier d'information sera envoyé à Monsieur MULLER.

11. Présentation du film des Communes Forestières du Doubs :

Monsieur le Maire présente le film proposé par l'Association départementales des Communes Forestières du Doubs.

12. Questions diverses :

La séance est levée à 22h45 .

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 27 octobre 2019

Questions diverses

Information n° 1 :

« Orgue-école » : Monsieur le Maire donne le bilan de la journée d'inauguration de l'orgue, ainsi qu'un bilan de la souscription via la Fondation du Patrimoine.

Information n° 2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la divagation récurrente d'un troupeau de bovins, il a organisé une réunion jeudi 31 octobre 2019 avec les services suivants : DDT du Doubs, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Services de la Protection des Populations, Etablissement de l'Élevage de Franche-Comté, et la Gendarmerie.

Information n° 3 :

Suite à la proposition de vente et d'échange de terrain d'aisance dans la Rue du Capitaine Treilhes, 2 riverains ont donné leur accord pour poursuivre l'opération. C'est pourquoi, le géomètre sera mandaté prochainement pour réaliser les plans de bornage.

Information n° 4 :

Information n°5 :